

Attractivité du métier d'aide-soignant : les Ifas se mobilisent

Dans un contexte de perte d'attractivité du métier d'aide-soignant (AS), les instituts de formation d'aides-soignants (Ifas) mettent en œuvre de nombreuses stratégies visant à valoriser le métier et la formation auprès de candidats.

À titre d'exemple, la région Bourgogne-Franche-Comté veut répondre aux besoins en emploi des professions de santé et de l'intervention sociale par la mise en place de treize mesures phares [1].

♦ **Devant ce constat, l'Éducation nationale et l'agence régionale de santé** mènent différentes actions afin de favoriser la promotion de la formation AS, telle que le lancement de la découverte de la filière, via l'organisation d'une journée d'ateliers, au sein des instituts de formation, à l'intention de 100 élèves de lycée professionnel (baccalauréat Accompagnement, Soins et services à la personne [ASSP], et Services aux personnes et animation dans les territoires [Sapat]).

♦ **L'Institut de formation professionnelle de Beaune** (Côte d'or), par exemple,



entreprend de nouvelles actions comme :

- la communication d'annonce de la journée portes ouvertes (JPO) : avec la participation à deux émissions de radio ;
- la réalisation d'une JPO avec différents ateliers ;
- une journée d'immersion "élève d'un jour" ;

- un stage de découverte au sein des Hospices civils de Beaune, dès le collège ;
- un partenariat Ifas-lycée professionnel dans le cadre de l'évaluation de la compétence liée au tutorat des élèves AS ;
- une journée d'intégration pour les nouveaux élèves.

♦ **À l'heure actuelle, le taux de satisfaction de la journée d'immersion** est de 92 % et les élèves ont été sensibles à la parole de leurs pairs, ils ont apprécié de pouvoir échanger avec eux. La communication radio pour la JPO est le deuxième vecteur identifié par les visiteurs pour la connaissance de l'événement.

♦ **L'impact des autres actions sera évalué** dans l'analyse du nombre d'inscriptions en sélection de formation et des candidatures aux Hospices civils de Beaune des futurs AS. ●

**Angélique Gutierrez,
Virginie Brelot Lemaire**
Déléguées du Gérafcfas
région Bourgogne-Franche-Comté

[1] Région Bourgogne-Franche-Comté. Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028. <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr>.

Le parcours spécifique d'entrée en 2^e année de formation infirmière pour les aides-soignants(e)s expérimenté(e)s

Au Journal officiel du 3 août 2023 [1] est paru un arrêté qui annonce la création d'un parcours spécifique d'entrée en deuxième année de la formation infirmière pour les aides-soignants (AS) expérimentés.

♦ **Sont concernés les AS diplômés avec une expérience professionnelle** dans cette fonction d'au moins trois ans à temps complet dans les cinq dernières années et dans des conditions d'exercice varié. L'objectif est d'instaurer une formation spécifique pour permettre à ces professionnels de bénéficier d'une dispense totale de la 1^{re} année de formation en soins infirmiers [2]. Ce dispositif a été expérimenté dans quelques instituts de formation en soins infirmiers du territoire (Ifsi).

♦ **Le parcours spécifique est d'abord décliné dans quatre régions** (Centre-Val-de-Loire, Île-de-France, Normandie, Pays-de-la-Loire) où se trouvent les Ifsi organisant des rentrées en février. Les établissements des autres régions pouvaient s'engager dans le dispositif courant 2024 pour une offre à la rentrée de septembre 2024.

♦ **À la parution de cet arrêté, ce dispositif a suscité des réactions variées** et parfois virulentes. En effet, certains acteurs ont trouvé importante cette reconnaissance du métier d'AS et sa légitimité à le promouvoir. Ils arguent du fait qu'une grande partie des AS en fonction sont titulaires du baccalauréat, que la formation est actuellement de niveau 4 et que ce dispositif est adapté de par son organisation et l'accompagnement

qu'il prévoit. Cependant, d'autres acteurs s'interrogent sur ce dispositif et auraient préféré renforcer la formation via la promotion professionnelle et craignent des échecs ou départs, déjà importants, dans le cursus de droit commun.

Les parcours actuels et les travaux engagés sur la réforme du diplôme d'État d'infirmier fourniront sans doute quelques éclairages utiles. ●

Michèle Marchi
Secrétaire adjointe du Gérafcfas

[1] Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier. www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/7/3/SPRH2317156A/jo/texte

[2] Instruction n° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2^e année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants. Bulletin officiel Santé Protection sociale Solidarité 2024 ; 15.

Le parcours spécifique d'entrée en 2^e année de formation infirmière validé par le Conseil d'État



© andrey_orlov/stockadobe.com

Les aides-soignants (AS) expérimentés (trois ans d'exercice sur une période de cinq ans) peuvent accéder à un parcours de trois mois de préparation à l'entrée directe en 2^e année de formation en soins infirmiers.

♦ **Le Conseil d'État a rejeté la requête** de plusieurs organisations [1] et validé la formation sur préconisation du rapporteur. Il ne conteste

pas « que l'expérience d'un aide-soignant n'est pas celle d'un infirmier [...] il ne s'agit ici de prendre en considération l'expérience qu'à hauteur d'une dispense de la première année de la formation en soins infirmiers et non de permettre un accès direct à la profession d'infirmier ». Le rapporteur explique que la « proximité dans l'accomplissement des missions, même si elle s'inscrit dans un rapport hiérarchique et

avec des responsabilités différentes, nous paraît permettre de regarder comme "pertinente" la prise en compte de l'expérience professionnelle d'aide-soignant dans le cadre d'une dispense de première année de formation en soins infirmiers. »

♦ **Sur le parcours de formation, le Conseil d'État rappelle** qu'il existe un mode de sélection par l'employeur qui identifie les personnes qui peuvent y prétendre au regard de leur « potentiel pour effectuer cette formation accélérée et densifiée ». Cela lui semble rassurant; il se dit « plus inquiet quant au nombre des aides-soignants qui pourront répondre à ces conditions. » Et vis-à-vis du contenu de cette formation accélérée, il estime que « l'appréciation de l'équivalence de niveau [...] n'implique pas de comparer terme à terme chacune des matières de formation mais d'apprécier globalement le niveau de formation requis » [2]. • **V.L.**

[1] Conseil d'État, 4^e-1^{re} chambres réunies, 17/06/2024, 487941, Inédit au recueil Lebon. www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000049738655

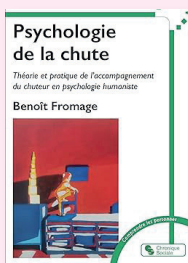
[2] Conclusions de JF de Montgolfier. Conseil d'État, 4^e-1^{re} chambres réunies, 17/06/2024, 487941. www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CRP/conclusion/2024-06-17/487941.

5

Livre

Psychologie de la chute

Théorie et pratique de l'accompagnement du chuteur en psychologie humaniste



Benoît Fromage,
Chronique sociale,
160 pages, 16,90 €

Consacré à la psychologie de la chute, ce livre expose un programme concret pour remédier aux conséquences psychologiques de la

maladie, prenant en compte les dimensions somatiques, émotionnelles et cognitives de l'expérience de la chute. Ce programme utilisé en curatif mais aussi en préventif associé à des ateliers d'équilibre, peut être adapté en majorant l'une ou l'autre des dimensions selon les situations. Conduit simultanément avec l'approche conventionnelle de la chute centrée sur le corps, ce programme peut être mené en individuel ou en collectif avec des professionnels formés à la relation humaine. •

En bref

♦ **Un statut d'aide-soignant libéral?** Une proposition de loi (n° 2666) visant à créer un statut d'aide-soignant indépendant avait été déposée le 28 mai 2024. Elle créait aussi un « rôle propre ». Elle a suscité une levée de boucliers immédiate chez les infirmiers libéraux. La dissolution de l'Assemblée nationale du 9 juin dernier rend caduque cette proposition.

→ www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b2666_proposition-loi

♦ **L'intérim réservé aux professionnels aguerris.** Le décret n° 2024-583 du 24 juin 2024 instaure un délai minimal de deux ans d'exercice dans un cadre autre qu'un contrat de mission avant d'accéder au travail temporaire. Il revient à l'entreprise d'intérim de contrôler que les postulants remplissent cette condition.

→ www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2024/6/24/2024-583/jo/texte.

♦ **Infirmier référent.** En application de la loi n° 2023-1268 dite Valletoux, le décret n° 2024-620 du 27 juin 2024 instaure la fonction d'infirmier référent intervenant dans la coordination des soins pour les personnes atteintes d'affection de longue durée et dans la prévention.

♦ **Témoignages.** La MNH réunit treize témoignages « de femmes qui font l'hôpital », dix professionnelles de santé et trois femmes politiques engagées. L'idée de ce projet est de proposer des échanges libres et authentiques, sans filtre, pour comprendre leur vécu et leurs défis quotidiens.

→ www.mnh.fr/sites/default/files/2024-05/VDEF_Cahier_5_Nous_sommes_hospitalieres.pdf.

Agenda

12 et 13 septembre 2024

14^e Congrès de la Société de gérontologie de Bordeaux et du Sud-Ouest

Quand les vieilles artères s'en mêlent
Institut des métiers de la santé, Pessac (33)

→ www.congres-sgbs.com/

19 et 20 septembre 2024

20^e Congrès interrégional de gériatrie et gérontologie

42^e Congrès annuel de la SGGRP
Quai de l'innovation, Amiens (80)

→ www.ciregg.fr

30 septembre 2024

Journée de prévention des infections associées aux soins

Palais des congrès, Gruissan (33)

→ <https://cpias-occitanie.fr/journees-avenir-journee-de-prevention-des-infections-associees-aux-soins-a-gruissan/>

3 octobre 2024

28^e Journée scientifique soignante et de l'innovation

Centre de congrès, hôpital Pierre-Paul-Riquet (site Purpan), Toulouse (31)

→ www.chu-toulouse.fr/28e-journees-scientifique-soignante-et-de-l

3 et 4 octobre 2024

14^e Congrès national des réseaux de cancérologie

La cancérologie en 2030 : défis et innovations
Centre Prouvé, Nancy (54)

→ www.congres-reseaux-cancerologie.fr/

10 octobre 2024

19^e Journée de l'A-CNRD

Douleur chronique, douleur aiguë, douleur provoquée par les soins

Espace Saint-Martin, Paris (75003), et distanciel

→ www.cnrdr.fr/14/page/10200/Journees_de_l_acnrd-V2023.html

14 octobre 2024

10^{es} Rencontres soignantes en psychiatrie

Cité des sciences et de l'industrie, Paris (75019)

→ <https://rencontressoignantesenpsychiatrie.fr/>

26 et 27 novembre 2024

18^e Congrès national de l'animation et de l'accompagnement en gérontologie (CNAAG)

Palais des congrès du Futuroscope, Poitiers (86)

→ www.congres-cnaag.com/

Aide-soignant, un métier vieillissant

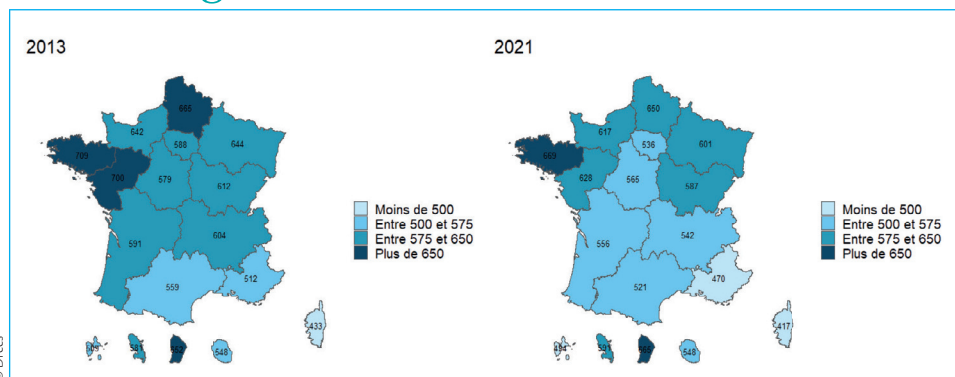


Figure 1. Densités régionales standardisées d'AS en 2013 et 2021 (pour 100 000 habitants) [1].

Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, 423 500 aides-soignantes (AS) étaient en activité en 2021 [1]. Cette profession reste particulièrement genrée, à 90 % féminine.

◆ **L'année 2021 marque une diminution de l'effectif** en activité (-1,1 %) alors qu'il était en constante augmentation depuis 2013 (+7,6 %) : mais cela ne permet pas encore de répondre aux besoins futurs liés au vieillissement de la population. Or, la profession elle-même vieillit : le nombre d'AS âgées de 60 ans et plus a crû de 160 %. Les nouvelles générations font défaut : -4,4 % d'AS de moins de 30 ans. À noter que les hommes sont « un peu plus âgés que les femmes ».

◆ **Trois AS sur cinq travaillent à l'hôpital** (près de la moitié en secteur public) ; l'autre tiers est salarié du secteur social

ou médico-social (plus souvent dans le secteur privé que dans le public). Cette répartition sectorielle des AS est stable dans le temps.

◆ **Certaines régions essentiellement l'Île-de-France** et les départements d'outremer, ont une densité plus faible que les autres, mais par comparaison avec les besoins, c'est surtout la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui pâtissent davantage d'un manque de ressources (figure 1). Globalement la densité en professionnels par rapport aux besoins diminue dans toutes les régions ; l'évolution est très variable entre les territoires (tableau 1). ●

V.L.

[1] Babet C, Donnenfeld M, Kamionka J. Démographie des infirmières et des aides-soignantes. Drees Méthodes 2024 ; 15.

Tableau 1. Densités régionales d'aides-soignantes en 2013 et 2021 pour 100 000 habitants [1].

Région	2013	2021	Évolution
Hauts-de France	593	647	↗
Normandie	666	723	↗
Bretagne	774	813	↗
Grand-Est	631	666	↗
Île-de-France	471	471	→
Bourgogne-Franche-Comté	686	734	↗
Pays de la Loire	721	717	↘
Centre-Val-de-Loire	647	698	↗
Nouvelle-Aquitaine	705	722	↗
Auvergne-Rhône-Alpes	603	597	↘
Occitanie	633	641	↗
PACA	578	593	↗
Corse	483	522	↗
Guadeloupe	435	532	↗
Martinique	551	702	↗
Guyane	227	268	↗
Réunion	311	395	↗